2013-2320
2014-10-20

| GROUPE | M | FONGICIDE |
|---|---|---|

**TAMINCO**

**GRANUFLO® T**

**Granulés Dispersables dans l'eau**

Contient du thiram pour supprimer les maladies fongiques dans les cultures.

**AGRICOLE**

GARANTIE :
Thiram .....75 %

N$^{o}$ D'HOMOLOGATION 30548
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**PEUT SENSIBILISER LA PEAU**

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

CONTENU NET
2 kg - 50 kg

Taminco, Inc.
TWO WINDSOR PLAZA, SUITE 411
7540 WINDSOR DRIVE
ALLENTOWN PA 18195
UNITED STATES
Téléphone: (800) 426-3820

**MODE D'EMPLOI :**

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE
**POMMES :** Pour supprimer la pourriture amère (*Colletotrichum gleosporioides*), la pourriture noire (*Botryosphaeria obtusa*), la tache phoméenne du pommier (*Mycosphaerella pomi*), la moucheture de la pomme (*Zygophiala jamaicensis*), la tavelure (*Venturia inaequalis*) et la tache de suie (*Gloeodes pomigena*), appliquer GRANUFLO® T à raison de 1,5 à 2,25 kg par 1 000 litres d'eau. Appliquer selon un programme de protection régulier à partir du stade de l'éclosion jusqu'au deuxième traitement postfloral et pendant celui-ci. Après le deuxième traitement postfloral, réduire la dose à 1,0 à 1,5 kg par 1 000 litres si l'importance de la tavelure dans le verger est basse. Ne pas appliquer dans les 28 jours précédant la récolte.

Pour supprimer la rouille grillagée (*Gymnosporangium juniperi-virginianae*), appliquer GRANUFLO® T à raison de 1,5 à 2,25 kg par 1 000 litres d'eau. Procéder au traitement lorsque l'arbre est fortement chargé de bourgeons durant le premier traitement postfloral. Si les autorités locales le conseillent, appliquer une pulvérisation spéciale pour la floraison à raison de 750 grammes par 1 000 litres. S'assurer de couvrir le feuillage et les fruits pendant les périodes d'infestation. Ne pas appliquer dans les 28 jours précédant la récolte.

**PÊCHES :** Pour supprimer la tavelure de pèches (*Cladosporium carpophylium)*, appliquer GRANUFLO® T à raison de 1,5 à 2,25 kg par 1 000 litres d'eau. Appliquer à la post-floraison et répéter le traitement 3 à 6 fois à des intervalles de 10 à 14 jours jusqu'à ce que la maladie soit supprimée. Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la récolte.

Pour supprimer la pourriture brune (*Monilinia fructicola*) (brûlure de la fleur, pourriture des fruits) appliquer GRANUFLO® T à raison de 1,5 à 2,25 kg par 1 000 litres d'eau. Pour lutter contre la brûlure de la fleur, appliquer à des intervalles de 3 à 4 jours pendant la floraison afin de garder couverts les boutons nouvellement éclos. Pour lutter contre la pourriture des fruits, appliquer à la post-floraison puis 2 semaines plus tard. Si la pourriture apparaît sur le fruit jeune, procéder à un traitement supplémentaire, ou plus, à des intervalles de 7 jours en commençant environ un mois avant la récolte. Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la récolte.

**PRUNES :** Pour supprimer la pochette du prunier (*Taphrina communis*) appliquer GRANUFLO® T à raison de 6,72 kg par 1 100 – 1 700 litres d'eau par hectare. Appliquer en pulvérisation au moyen d'un équipement au sol avant l'éclatement des bourgeons, au printemps ou à l'automne.

**FRAISES :** Pour supprimer la moisissure grise du fruit (*Botrytis cinerea*), appliquer GRANUFLO® T à raison de 2,25 à 2,5 kg par 1 000 litres d'eau. Effectuer 3 à 5 applications à des intervalles de 10 jours en commençant le traitement tôt au stade de la floraison. Appliquer le produit afin de couvrir à fond les bourgeons, les boutons en fleurs et les fruits en développement. Utiliser jusqu'à 2 000 litres par ha. Ne pas appliquer dans les 3 jours précédant la récolte.

**CÉLERI** (dans des plates-bandes) **:** Pour supprimer la brûlure alternarienne (*Cercospora apii*), le mildiou (*Septoria apii*), la plaque brune rhizoctone et la fonte des semis, appliquer GRANUFLO® T à raison de 1,5 kg par 1 000 litres d'eau. Appliquer 70 à 105 litres par 100 $m^2$ à des intervalles de 3 jours. Réduire l'intervalle pendant des incidences graves des maladies. Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la récolte.

**PATATES DOUCES :** Pour supprimer la pourriture de la tige (*Fusarium oxysporum* f. sp. *batatas*) et le sclérote (*Monilochaetes infuscans)*, appliquer GRANUFLO® T à raison de 1,75 kg par 1 000 litres d'eau. Immerger les racines des germes dans la suspension pendant 30 secondes. Planter tout de suite après le traitement.

## RECOMMANDATIONS POUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, GRANUFLO® T, fongicide du groupe M. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants à GRANUFLO® T et à d'autres fongicides du groupe M. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides ou aux bactéricides :

- Dans la mesure du possible, alterner GRANUFLO® T ou les fongicides du même groupe M avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Taminco, Inc. au 1-800-426-3820 ou à www.taminco.com.

**RESTRICTIONS CONCERNANT L'UTILISATION :**

1. Les semences traitées doivent porter la mention « Ne pas utiliser pour l'alimentation humaine ni animale. Ces semences ont été traitées avec du thiram ».
2. Ne pas faire paître les animaux dans les zones traitées ou nourrir ces derniers avec du fourrage ou de la paille cultivé dans les zones traitées.

**PRÉCAUTIONS :**

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, loin des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
3. Garder loin de la chaleur, du feu et des étincelles.
4. Peut irriter les yeux, le nez, la gorge et la peau.
5. Peut sensibiliser la peau.
6. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
7. Se laver à fond après avoir manipulé le produit et avant de manger, boire ou fumer.
8. Laver les vêtements contaminés avec de l'eau chaude et du savon avant de les réutiliser.
9. Ne pas consommer de boissons alcooliques dans les 24 heures avant ou après avoir travaillé avec du thiram.
10. Éviter de respirer les poussières ou le brouillard de pulvérisation.
11. Ne pas contaminer la nourriture humaine ou animale.
12. Les semences traitées peuvent être nocives pour les oiseaux en cas d'ingestion.
13. Ne pas contaminer les étendues d'eau.
14. Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des lunettes de protection étanches ou un écran facial complet, des chaussettes, des gants et des chaussures résistant aux produits chimiques lors du mélange, du remplissage, de l'application, du nettoyage et des réparations. Aussi, pendant les applications pulvérisateur pneumatique les travailleurs doives portée un respirateur avec cartouche contre les vapeurs organiques approuvé par NIOSH/ MSHA/BHSE avec préfiltre approuvé pour les pesticides, ou boîte filtrante approuvée pour les pesticides par NIOSH/ MSHA/BHSE.
15. Ne pas pénétrer out permettre l'accès des champs traités aux travailleurs pendant le période de retrait de 24 heures.
16. Appliquer seulement si le risque de dérive vers des secteurs d'habitation ou d'activités humaines comme les maisons, les chalets, les écoles ou les aires récréatives est minime. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de la température, de l'équipement d'application et des paramètres de fonctionnement du pulvérisateur.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

**SYMPTÔMES D'UN EMPOISONNEMENT :** Le contact avec la peau peut entraîner une irritation et une dermatite. La consommation d'alcool dans les 24 heures suivant le contact avec le thiram peut causer des bouffées vasomotrices, la sudation, des maux de tête et la nausée.

**PREMIERS SOINS :**
**INGESTION :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
**CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
**CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
**INHALATION:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir de l'aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Il n'y a pas d'antidote spécifique. En cas de réaction avec l'alcool, traiter comme une réaction au mélange disulfirame-alcool.

**ENTREPOSAGE :** N'entreposer le produit que dans le contenant original, loin des autres pesticides, engrais, et aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Garder le contenant fermé.

**ÉLIMINATION :** Ne pas utiliser le contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.